

Article 31 du Règlement

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! La période de questions et commentaires est maintenant terminée. Puisqu'il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 18 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LETS AFFAIRES EXTÉRIEURES**LE LIBAN—ON RÉCLAME LE RETRAIT DES ARMÉES ÉTRANGÈRES**

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, j'interviens pour attirer l'attention de la Chambre sur le sort de la population du Liban qui, après quatorze ans de conflit, est éprouvée par la sous-alimentation, la terreur et la mort.

Ce matin 2 000 Canadiens d'origine libanaise sont venus manifester devant le Parlement. Avec de nombreux collègues des deux côtés de la Chambre, que je remercie d'avoir été là ce matin, j'ai entendu la communauté libanaise du Canada nous demander d'intervenir auprès du gouvernement du Canada pour qu'il recoure à toutes les voies diplomatiques dont il dispose aux Nations Unies pour débarrasser le Liban de toutes les armées étrangères.

Monsieur le Président, la population libanaise a beaucoup souffert depuis quatorze ans. C'est un peuple énergique, passionné mais bien distinct. Donnez-lui cette chance pour que la paix puisse revenir dans une partie du monde qui a déjà été le berceau de la civilisation. Merci beaucoup.

Des voix: Bravo!

[Français]

LES AUTOCHTONES**LA CONSTITUTION D'UN GOUVERNEMENT RÉGIONAL AUTONOME**

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, les citoyens, Inuit et Blancs, éliront lundi le 10 avril les six membres d'une assemblée constituante qui rédigera la constitution d'un futur gouvernement régional autonome pour la région.

Cette élection découle du processus amorcé en novembre 1983 quand le premier ministre du Québec d'alors, M. René Lévesque, avait invité les Inuit à se doter d'un gouvernement responsable.

En 1987, ayant décidé que ce gouvernement devrait être de nature territoriale plutôt qu'ethnique, les citoyens ont déterminé majoritairement, lors d'un référendum, que les membres de cette assemblée constituante devront être élus par suffrage universel plutôt que d'être nommés par les corporations régionales et que leurs travaux devront être financés par la perception d'une taxe volontaire.

L'Assemblée nationale du Québec, à deux occasions, par des résolutions unanimes, a mandaté son Directeur général des élections de prêter aux citoyens de Nunavik son expertise afin d'assurer que cette élection se déroule selon les règles élémentaires de la démocratie.

Monsieur le Président, aux citoyens de Nunavik, je dis: Kanatamiolimaate opigochoukpout amalou sapoummis-soutik ilitinik.

Tous les Canadiens vous admirent et vous encouragent!

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**LA POLOGNE—L'ACCORD INTERVENU ENTRE SOLIDARNOSC ET LE GOUVERNEMENT**

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je sais que tous les députés voudront s'unir à moi pour féliciter le peuple polonais qui a réalisé hier un grand progrès avec la signature d'un accord entre le gouvernement et le mouvement Solidarité.

Cet accord, qui légalise à nouveau Solidarnosc et prévoit pour la première fois depuis la Seconde Guerre